

APPEL A CANDIDATURE DES ASSOCIATIONS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Baronnie.

Le Conseil d'administration du CIAS des Baronnie gère une résidence autonomie de 20 places la MARPA des Baronnie à Bourg de Bigorre et une résidence intergénérationnelle la MAROTTE à Tilhouse, de 5 logements.

Conformément au code de l'action sociale et des familles, ce conseil d'administration, est présidé de droit par le président de la Communauté de communes, et composé à parité d'élus communautaires et de personnes nommées par le président parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social* ».

Le conseil communautaire du 10 avril 2026 a fixé par délibération le nombre de membres élus à 6. Les membres nommés par le président, représentant les associations le sont en nombre égal, soit 6.

Parmi ces personnes doivent obligatoirement figurer un représentant :

- Des associations qui œuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions** ;
- De l'union départementale des **associations familiales (UDAF)** ;
- Des associations **de retraités et de personnes âgées** du département ;
- Des associations de **personnes handicapées** du département

Les candidats doivent être mandatés par leur structure et témoigner d'un intérêt marqué pour les politiques sociales locales.

Les associations sont invitées à proposer une liste comportant, au moins trois personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les associations ou personnes souhaitant proposer leur candidature sont invitées à transmettre :

- Une lettre de candidature motivée,
- Une attestation ou délibération désignant officiellement le candidat,
- Les coordonnées complètes de la structure et du candidat.

Les candidatures doivent être adressées à la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan **avant le 15 mai 2026**, par courrier ou par courriel à accueil@ccplannemezan.fr

La désignation des membres interviendra par arrêté du Président après examen des candidatures.

Le Président de la Communauté de communes
Président du CIAS
Laurent LAGES

